

## Devenez coopérateurs de «Vin du Pays de Herve»



« Vin du Pays de Herve » au Salon du vin Bacchus du Lion's Club d'Aubel - DR

Vin du Pays de Herve est officiellement une Société Coopérative depuis le 16 octobre. Elle lance donc un appel aux coopérateurs désireux de souscrire au capital du futur domaine viticole du Pays de Herve.

Michel Schoonbroodt revient sur ses terres natales fin 2016 après plusieurs années passées à voyager et à entreprendre. En accord avec ses valeurs sociales et environnementales, il décide de dupliquer le projet Vin de Liège, dont il est coopérateur, au Pays de Herve. Il s'agit du 20e domaine viticole dans la Province de Liège.

« *Sur base d'une étude sur le potentiel viticole wallon, nous avons localisé plusieurs hectares de terrains intéressants dans le Pays de Herve : à Aubel, Charneux, Bolland et Dalhem, explique Michel Schoonbroodt, le porteur du projet. Le but de la coopérative est celui de maximiser les chances de produire des vins rouges, blancs et effervescents* ».

## Soutien des bourgmestres

Les bourgmestres des communes concernées soutiennent tous le projet. « *C'est un plus pour Aubel. Le vin était un produit qui manquait sur notre table* », se réjouit Jean-Claude Meurens, bourgmestre d'Aubel. Pour Marc Drouguet, bourgmestre de Herve et agriculteur, « *ce projet permet aux citoyens de se rapprocher de leur territoire. Le Pays de Herve n'a pas été, dans le passé, une région uniquement herbagère. Toute diversification est un enrichissement pour nous* ». Ce que confirme Didier d'Oultremont, bourgmestre de Thimister-Clermont : « *Je suis heureux car il y a dans cette démarche non seulement la recherche d'une nouvelle activité mais aussi un retour sur l'histoire. Parce qu'il existait des vignes dans notre région* ».

Parmi les parcelles identifiées, il a fallu déterminer celle qui servira de « chai », de « lieu de vie » à la nouvelle coopérative. Il faudra ensuite sélectionner les meilleures parcelles à une distance raisonnable du chai.

Pour participer au projet, la valeur d'une part de coopérateur s'élève à 500 euros. Il suffit de remplir un formulaire sur [le site internet](#) et de verser sa contribution pour devenir effectivement coopérateur.